

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3739)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pendant 3 mois et demi supplémentaires soit jusqu'au 1er juin 2021. L'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur par décret le 17 octobre 2020, cela fera donc plus de 7 mois au total. Si la mise en place de l'urgence initiale avait pour objet de pouvoir faire face à la crise de façon "rapide", le temps a passé, et le Gouvernement avait tout le loisir de planifier et de d'organiser avant le début de la deuxième vague et maintenant, sans doute, de la troisième.

En effet, il est clair que la mise à l'arrêt du pays et le confinement des libertés ne sont pas des solutions durables. La crise sociale engendrée est d'une ampleur inédite : les licenciements s'amoncellent (Michelin, etc), la pauvreté explose et des pans entiers de la population sont exposés à des risques psychiques majeurs, notamment les étudiants.

A cet égard, nous avons publié des propositions en novembre qui visaient à organiser la vie en temps de crise sanitaire. Oui, nous pouvons faire autrement sur de nombreux sujets, mais cela demande de la volonté politique et des investissements.

En Italie, le recrutement de 84 000 enseignants et enseignantes supplémentaires a été décidé pour renforcer les équipes enseignantes. De plus, 2,4 millions de tables individuelles ont été commandées et des locaux réquisitionnés afin de limiter le nombre d'élèves par classe. Ces mesures permettent

de limiter les risques tout en maximisant le temps de présence des élèves à l'école et la qualité de l'encadrement.

Au lieu de gouverner en rassemblant des conseils de défense et des prestataires privés, l'exécutif devrait consulter véritablement la représentation nationale et écouter ses propositions, bien plus légitimes que celles des cabinets de conseil payés à prix d'or.